



Trésorier ne veut pas donner liquide

Par **Soledad34**, le **13/06/2021** à **01:07**

Bonjour ,

Nous sommes une association 1901.

Afin de faire un point sur les comptes, j'ai demandé au trésorier en accord avec mon conjoint (je suis secrétaire, mon conjoint président et notre amie trésorière adjointe), de nous fournir tous ce qu'il a en sa possession c'est à dire facture, cahier de compte, relevés bancaires et argent liquide qu'il a chez lui... sinon comment bien faire un point si il nous manque le liquide ? Celui ci ne veut pas et demande une réunion avec tous le monde. Est il en droit de faire une réunion pour faire les comptes avec nous ? Nous, sommes nous en droit de lui réclamer tous ça ? Est il obligé d'être présent, ou pouvons nous faire cela tranquillement, seuls ? sachant que nous avons un doute sur lui au niveau du liquide.

En vous remerciant.

Par **Tisuisse**, le **14/06/2021** à **07:29**

Bonjour,

De toute façon, la demande aurait dû être faite par courrier, par le Président et non par le/la secrétaire. Comme dit précédemment, rien ne s'oppose à ce que le Conseil d'Administration vérifie les comptes, même sans Assemblée Générale préalable.